

Charte d'adhésion bono pro

La présente charte précise certaines valeurs et principes fondateurs de bono pro. En y apposant sa signature, chaque membre – bénéficiaire ou donateur – confirme son adhésion à ceux-ci et s'engage ainsi à contribuer au développement de l'association.

«Rendre la pareille », le principe fondateur de bono pro

- bono pro consacre le principe que l'éducation supérieure a une valeur inestimable et que celle-ci ne devrait pas représenter un coût prohibitif pour celui qui veut y accéder
- La « bourse-relais » qui se transmet entre générations d'étudiants est le principal outil de bono pro dont le modèle repose sur des valeurs de communauté et de solidarité
- La pérennité de bono pro dépend du respect des engagements pris par les donateurs et les bénéficiaires

Le bénéficiaire de bono pro s'engage à

- Devenir bénéficiaire de bono pro en réponse à un réel besoin
- Lorsque sa situation financière le lui permettra, à « rendre la pareille » en devenant à son tour donateur pour un montant correspondant au moins à celui reçu
- Informer régulièrement bono pro de l'avancée de ses études

Le donateur de bono pro s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à:

- Faire profiter les bénéficiaires qui le souhaiteraient, de son expérience et de ses compétences
- Participer à l'effort de développement de bono pro
- Faire preuve d'objectivité lors de l'évaluation de candidatures et proposer à bono pro des candidats au statut de bénéficiaire

Date : _____

Lieu : _____

Signature : _____